Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le 15/05/2023
ID : 081-218101400-20230509-1815_DL48090523-DE

LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE de LAVAUR

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 23
Procurations : 10
Votants : 33
N° 48/2023

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Acquisitions de bandes de terrain - Rue d'En Germier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai, à dix-neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le trois mai deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, VANTAUX, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD, MM. POMARÈDE, DELORD, BÉLINGAND, MM. NAVELLOU, DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
Mme IMBERT à M. LAMOTTE
M. LABORDE à Mme BALAT
Mme RÉMY à M. CARAYON
M. GAMBIER à Mme LESPINARD
Mme DECOUX-POINDRELLE à M. VIDAL
Mme GUIRAUD à Mme DOURTHE
Mme TAILHADES à Mme GUIDEZ
Mme LEY à Mme MARIGNOL
Mme BONNIFACY à M. LARUE
Mme FAURE à Mme DEFAIS

Madame DOURTHE est nommée secrétaire de séance.

La Ville met en place petit à petit des aménagements permettant aux divers usagers de la voirie de cohabiter en toute sérénité.
La rue d'En Germier est fréquentée par les promeneurs, qu'ils soient piétons ou cyclistes. Dans un souci de bien-être de ces derniers, il est prévu d'aménager un cheminement doux et sécurisé le long de cette voie.
Afin de mener à bien ce projet, la commune a missionné la société BGEO Conseils, géomètre-expert, afin de faire l'état des acquisitions foncières nécessaires de bandes de terrain bordant cette voie (cf plans joints).
Des accords ont pu intervenir avec les propriétaires concernés, certains pour une cession à 2 € le m², d'autres à l'euro symbolique.

Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le 15/05/2023
ID : 081-218101400-20230509-1815_DL48090523-DE

Des conventions préalables ont été signées confirmant leur engagement de cession desdites bandes (cf pièces jointes) :

- Cession à 2€ le m² pour une partie des parcelles H 925 et H 926 appartenant à Lucette GARRIGUES, pour une contenance de 99 m² (198€). Mme GARRIGUES étant décédée depuis la signature de la convention, la cession s'effectuera avec ses ayants droit.
- Cession à 2€ le m² pour une partie des parcelles H 930, H 931, H 932, H 935 appartenant au GFA En Doyse, représenté par son gérant Guillaume BIANNE, pour une contenance de 480 m² (960€),
- Cession à l'euro symbolique pour une partie de la parcelle H 1574 appartenant à Patrice SAUNAL, pour une contenance de 47 m²,
- Cession à l'euro symbolique pour une partie de la parcelle H 1575 appartenant à Olivier SAUNAL, pour une contenance de 13 m²,
- Cession à l'euro symbolique pour une partie de la parcelle H 1576 appartenant à Claude SAUNAL, pour une contenance de 72 m²,
- Cession à l'euro symbolique pour une partie de la parcelle H 1360 appartenant à Claudine CATALA, pour une contenance de 35 m²,
- Cession à l'euro symbolique pour une partie de la parcelle H 1361 appartenant à Claudine CATALA, Angélique BOUZIER, Christophe LAUMONIER, Patrick MOULIS, pour une contenance de 3 m²,
- Cession à l'euro symbolique pour une partie de la parcelle H 948 appartenant à Nicole GAVA, pour une contenance de 12 m²,
- Cession à 2€ le m² pour une partie de la parcelle H 949 appartenant à Christian MERCIER-SANCHEZ, pour une contenance de 42 m² (84€),
- Cession à 2€ le m² pour une partie des parcelles H 1346, H 1348, H 967, H 971, appartenant à Claire REVEL, pour une contenance de 514 m² (1028€).

Les frais nécessités par cette transaction (géomètre et frais de notaire) seront supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du conseiller municipal délégué à l'agriculture, aux foires, aux marchés hebdomadaires et à la voirie rurale,
Après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité,

APPROUVE lesdites acquisitions aux conditions susvisées ;

PRECISE que l'acte authentique sera rédigé par l'étude des Maîtres JACOB-CREMONT et BARTHES – notaires à Lavaur (81500),

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (81)

La secrétaire de séance,

Corinne DOURTHE